

La laïcité républicaine a-t-elle un caractère religieux ?

Pour contribuer à lever l'ambiguïté entretenue par ses détracteurs !

Dans certains milieux-sans doute bien informés et bien intentionnés-on évoque avec une certaine malice l'existence et la pratique d'une laïcité à « géométrie variable » alors que le Ministère de l'Intérieur lui-même s'emploie à énoncer sur son site internet ce qui lui semble de nature à fixer la norme en la matière :

« La loi de 1905 dans son article 1er reconnaît la liberté religieuse : *"La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public"*. Elle prolonge ainsi l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui consacre la liberté d'opinion, même religieuse. La Convention européenne des droits de l'homme prévoit également dans son article 9 que « la liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

« Sont ainsi garanties la liberté de conscience et la liberté de manifester son appartenance religieuse. La liberté religieuse suppose la liberté pour chacun d'exprimer sa religion, celle de la pratiquer et celle de l'abandonner, dans le respect de l'ordre public. Ceci implique notamment pour l'État et les services publics la neutralité face à toutes les religions et à toutes les croyances. L'État, se doit de rendre possible l'exercice et la pratique du culte. Le libre exercice du culte

peut avoir des conséquences dans la vie sociale et nécessiter des adaptations du droit commun. L'Etat peut parfois adopter des réglementations spécifiques afin de garantir la liberté religieuse et, dans certains cas, proscrire les prescriptions religieuses ». Cf. <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Cultes-et-laicite>

Au sujet de l'article 1^{er} de la loi de 1905, reprenant les propos de nos amis de « *Laïcité aujourd'hui* » (<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?LES-ARTICLES-1-et-2-DE-LA-LOI-DE-1905>) nous rappellerons que : « Les filiations du 1^{er} article avec l'histoire républicaine et notamment avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (26 août 1789) sont limpides. L'article 10 de la déclaration affirme que "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi".

De la même façon, la constitution de l'an III (1793) stipulait, dans son article 354 que "nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi", et le décret du 2 avril 1871 de la Commune de Paris qui rétablissait , pour quelques semaines, "la séparation de l'Etat et des religions", reprenait ces motivations dans l'exposé des motifs : "*considérant que la liberté de conscience est la première des libertés*".

Nous ne pouvons pas ne pas remarquer la mise en relief réalisée par la Déclaration des Droits de l'Homme avec le « *mêmes religieuses* », comme si cela n'allait pas de soi. La mention "*mêmes religieuses*" signifie tout d'abord, et à juste titre, que sont visées non seulement les ensembles d'idées religieuses (religions, cultes, églises, etc) mais plus généralement toutes les opinions et systèmes d'idées (idéologies) ».

Sur ces bases, on n'a pas cru bon définir la laïcité républicaine ni la qualifier ce qui, en toute liberté, ouvre la voie à la « géométrie variable » déjà mentionnée. Cette fenêtre de liberté a conduit de prétendus laïques de toutes nuances politiques à gloser sur la question , en relation avec leurs opinions, les opportunités et certaines nécessités imposées par l'actualité.

Selon certains cependant, la laïcité reposerait sur trois principes (i) la liberté de conscience et celle de manifester ses convictions dans les limites du respect de l'ordre public, (ii) la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses et (iii) l'égalité de tous devant la loi quelles que soient les croyances ou les convictions.

Mais ce trépied ne suffit pas quand il s'agit de vivre la laïcité dans les institutions -notamment l'École- et l'espace public. Sa mise en œuvre, à l'évidence, ne peut se concevoir sans des règles établies faisant référence à la raison, la science, la philosophie, la psychologie, le droit sans oublier l'histoire. Au final ce sont tous les éléments constitutifs d'une laïcité de tolérance tels que déclinés dans les chartes de la laïcité que l'on voit fleurir dans les services publics (y compris dans les piscines municipales) de certaines collectivités.

Selon *Gwénaële Calvès* in « *La laïcité* » (2022) « la laïcité, en France, n'a jamais été une notion univoque. Depuis la fin du XIXe siècle, elle fait l'objet de nombreux conflits d'interprétation, et les règles de droit qui lui donnent corps n'ont cessé d'être réajustées. Pour comprendre sa trajectoire historique autant que sa situation actuelle, ce livre propose de l'appréhender comme un kaléidoscope. Il la diffracte en *quatre ensembles de normes politico-juridiques*, qui forment un système cohérent, mais structurellement instable : la liberté de conscience et la liberté de religion, la séparation du politique et du religieux, l'égalité « sans distinction de religion », la neutralité confessionnelle des personnes publiques. Entre ces quatre composantes du principe de laïcité, quelles complémentarités ? Quelles tensions ? Où placer le juste point d'équilibre ? » Cf. (https://www.editionsladecouverte.fr/la_laicite-9782348071560)

Dans cette complexité apparente intégrant certaines formes de la biodiversité, on est parvenu à l'idée, a priori désopilante pour des « pratiquants » de la laïcité, que celle-ci pouvait revêtir certains des attributs d'une religion. C'est ainsi qu'apparut en 2012, aux Editions Climats, l'ouvrage au titre étonnant de *Joan Wallach Scott* citoyenne des USA intitulé :

La religion de la laïcité

Il faut cesser de croire que la laïcité garantit l'égalité des sexes

Il ne manqua pas de faire grand bruit notamment en France et donna lieu à des recensions parmi lesquelles on mentionnera celle de *Charles Conte* de la Ligue de l'Enseignement (Cf.l'URL : <https://blogs.mediapart.fr/edition/laicite/article/190219/la-religion-de-la-laicite-un-livre-de-joan-w-scott>). Il y apparaît que :

« Le titre fera hausser les épaules à nombre de lecteurs. Ils auront tort. Cet ouvrage n'est pas à confondre avec les rudimentaires imputations de sectarisme faites aux « laïcards », d'ignorance aux « laïcistes » ou d'intolérance aux « mangeurs de curés ». Joan Wallach Scott est une historienne américaine, spécialiste de la France et de la question du genre. A la fois marxisante et spécialiste des « cultural studies », elle pèse dans le débat d'idées outre-Atlantique. Un de ses nombreux articles « Le genre: une catégorie utile d'analyse historique », paru dans la revue de la vénérable Association des historiens américains, l'a imposée dès 1986. Huit de ses livres ont été traduits en français. Le premier portait sur les verriers de Carmaux. Les suivants sur les femmes et la citoyenneté.

C'est le plus récent qui nous occupe aujourd'hui. Dans « *La religion de la laïcité* » Joan W. Scott développe et systématise les thèses proposées dans son essai « La politique du voile » paru en 2017 aux Editions Amsterdam. Le sujet est le « discours de la laïcité ». Non pas *le corpus des lois laïques, mais le sens qui lui a été donné et son application effective. Non pas les lois et la jurisprudence, mais les usages politiques et sociaux*. Joan W. Scott propose une « généalogie de la laïcité » incluant à la fois « l'anticléricanisme français » et la « laïcité protestante aux Etats-Unis et en Allemagne ». *Etonnante confusion* sur laquelle nous reviendrons. Le terme « laïcité » engloberait la sécularisation, processus sociologique de baisse des croyances, et

laïcisation, processus politique de séparation entre Eglises et Etats. Des affinités électives se seraient développées entre la laïcité et le christianisme, en particulier dans sa variante protestante. Sur cette base l'auteure entend démontrer le lien entre laïcité, colonialisme, impérialisme et subordination des femmes. »

Cette recension donna lieu à une réponse de l'auteure publiée en 2021 et traduite par *Hélène Tronc* dans *Travail, genre et sociétés* 2021/1 (n° 45). Les visiteurs pourront la consulter à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2021-1-page-155.htm>

Elle fait valoir notamment que : « Stéphanie Hennette Vauchez plante bien le décor qui a guidé en partie l'écriture de ce livre. Elle raconte l'arrivée de « la nouvelle laïcité » à partir d'environ 1989, qui ouvrit la voie à plusieurs décennies de débat sur « la politique du voile ». Ces débats n'ont fait que s'intensifier dernièrement, au point de susciter des manifestations de masse contre l'islamophobie et toutes les formes de discrimination qu'elle implique. Dans les débats, les défenseurs de la « laïcité » – la grande majorité du personnel politique, des médias et des intellectuels français – font sans cesse valoir « l'égalité des femmes et des hommes », comme s'il s'agissait d'un principe primordial de la République française. Certains la font remonter aux Lumières et à la Révolution française, d'autres à la loi de 1905, d'autres encore à une conception plus abstraite de « La République ». Alors que ces débats faisaient rage, je savais pour ma part, en tant qu'historienne de l'expérience des femmes, que *l'assimilation de l'égalité de genre à la laïcité relevait plus du mythe que de la réalité* ».

J-W Scott persiste et signe. Elle écrit : » mon livre n'est pas une histoire conventionnelle du progrès au sens où Dominique Schnapper souhaiterait qu'on écrive l'histoire de la laïcité. Il n'est pas non plus une histoire des usages pluriels de la laïcité (comme le voudraient Charles Conte et Florence Rochefort). Il est bien en revanche une critique de ces approches de l'histoire en général et de la laïcité en particulier ». Elle souligne aussi : « Je suis déçue que ces commentaires

n'évoquent que le cas français et ne mentionnent dans le détail que son histoire récente. Ils n'abordent pas la thèse, bien plus générale, que je propose. Le livre échouerait-il à exposer son propos clairement ? Ou bien ces lecteurs/trices (attaché-e-s à leurs propres allégeances disciplinaires et idéologiques) seraient-ils/elles incapables de prendre part au débat plus large que j'ai voulu ouvrir : *comment la notion de « laïcité » et les oppositions qui la fondent ont-elles pu favoriser des idéologies politiques en contradiction avec ses principes et promesses mêmes ? »*

La controverse a-t-elle trouvé des éléments de solution ?

En réalité, assimiler la laïcité (à la française), terme intraductible dans toutes les autres langues de la planète, à une religion n'est pas une découverte de l'éminente Historienne Joan W. Scott.

En effet les pères fondateurs notamment de l'Ecole laïque et de la loi de séparation qui suivit considéraient que la laïcité est une *religion du devoir et de l'esprit critique*. En encourageant, dès l'école, les individus à se forger leurs propres croyances tout en les questionnant en permanence, la laïcité est « difficile et exigeante » d'un point de vue moral et intellectuel...

Ferdinand Buisson lui-même invoquait *la foi laïque*. « Son origine protestante libérale n'est pas étrangère à la mise en place de l'école républicaine laïque. Il croit en la possibilité d'une morale laïque. Contrairement à Jules Ferry qui est agnostique, Ferdinand Buisson a une conception de la religion, de la conscience et de l'intériorité adogmatique et aconfessionnelle, il défend la libre pensée en une foi laïque, irrégieuse et progressiste”.

Passant de la religion à l'éthique, *Paul Drouin* écrit, faisant référence à la pensée politique de **Jean Jaurès** : « Aujourd'hui, une éthique qui, au nom du modernisme ou du postmodernisme, négligerait ou évacuerait la laïcité de l'État et de l'école serait incapable de contrer l'intégrisme et le fanatisme religieux qui menacent concrètement les droits et libertés démocratiques à l'échelle internationale.

La laïcité et la démocratie ne peuvent être dissociées sans porter préjudice aux citoyens car «qui dit obligation, qui dit loi, dit nécessairement laïcité». Or la première obligation, le premier devoir imposé par la loi à l'enfant est d'aller à l'école et si, dès son plus jeune âge, il est éduqué dans la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, comment fera-t-il plus tard pour établir «la distinction nécessaire entre l'ordre religieux, qui ne relève que de la conscience individuelle, et l'ordre social et légal qui est essentiellement laïque». Cf. l'URL <https://id.erudit.org/iderudit/800982ar> DOI : <https://doi.org/10.7202/800982ar>

J-M Lamarre (2022), dans un article dont l'intitulé associe « **Jean Jaurès, neutralité, religion, socialisme et école laïque** » (cf. <https://doi.org/10.4000/edso.18959>), rapporte que : «

« Dans ses textes sur la neutralité scolaire, Jaurès montre que *la neutralité est un mensonge et que l'Église et les républicains conservateurs cherchent par là à neutraliser le caractère émancipateur de l'enseignement public* : **« il n'y a que le néant qui soit neutre »**. Jaurès défend une laïcité républicaine et socialiste. La laïcité, c'est l'émancipation et le socialisme est l'aboutissement du processus émancipateur commencé avec la Révolution française. Mais comment le maître peut-il à la fois s'engager pour le socialisme et respecter le principe laïque de la liberté de conscience de l'élève ? « On n'enseigne et on ne peut enseigner que ce que l'on est », dit Jaurès. Le socialisme n'est pas une doctrine que le maître enseigne, mais le principe de vie qui anime son enseignement. Jaurès préconise une méthode pédagogique faite à la fois d'objectivité et d'enthousiasme, de largeur et de hauteur. Le maître s'efface derrière

les faits et s'engage en s'enthousiasmant pour les progrès de l'humanité. Il élargit son enseignement à tous les grands problèmes *et élève l'âme de l'enfant à la reconnaissance de l'infini qu'elle porte en elle.* »

L'auteur veut aussi montrer qu'avec Jaurès la neutralité n'existe pas, qu'elle n'est qu'une neutralisation et que la laïcité-neutralité n'est que la laïcité d'ordre opposé à la laïcité d'émancipation. Il écrit : « On croit souvent que « laïcité » signifie « neutralité » et que l'enseignement public, parce qu'il est laïque, doit être neutre. En fait, l'école laïque, telle qu'elle a été instituée par la loi du 28 mars 1882, n'est pas totalement neutre : la neutralité y est limitée à la neutralité confessionnelle, c'est-à-dire à la neutralité à l'égard des religions. Comme l'écrit Reboul en se référant à Buisson et à Jaurès, *« loin d'être un principe de l'école laïque, la neutralité fut une arme aux mains de ses adversaires ; ou mieux : le carcan dans lequel ils voulurent l'enfermer. Et ses fondateurs surent voir le piège »* . En effet, un enseignement neutre serait privé d'efficacité éducative et un enseignant neutre ne pourrait pas être un éducateur. Dans « La crise scolaire » (9 mai 1908), Buisson écrit : « S'il [l'instituteur] était vraiment neutre, c'est qu'il serait nul. [...] Le maître n'est quelque chose que s'il est quelqu'un ». Et Jaurès dans « Neutralité et impartialité » (4 octobre 1908) proclame : *« La plus perfide manœuvre du parti clérical, des ennemis de l'école laïque, c'est de la rappeler à ce qu'ils appellent à la neutralité, et de la condamner par là à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. En fait, il n'y a que le néant qui soit neutre »*.

Plus récemment, en 2021, paraît un ouvrage intitulé ;

“Une théologie laïque ?”

écrit par Vincent Peillon, ancien ministre de l'Éducation nationale. Analysé par Charles Perragin dans *Philomag* du 5 mai 2021 (<https://www.philomag.com/articles/vincent-peillon-pour-jaures-la-laicite-etait-une-religion>) il en ressort que Vincent Peillon livre ce

petit ouvrage en philosophe étonné des écrits des premiers *laïcs du XIXe siècle, Jaurès en tête, qui pensaient la laïcité comme une théologie !* Le professeur Peillon exhume ce creuset spiritualiste complètement oublié du laïcisme contemporain et pourtant au fondement du républicanisme. ».

Pour résumer ce qui lui semble les trois grandes caractéristiques de la « théologie laïque » il apparaît que :

« *La laïcité est un spiritualisme politique.* La laïcité participe d'un approfondissement du champ politique dans la mesure où les laïcs, comme Jean Jaurès, Pierre Leroux ou Ferdinand Buisson, considèrent qu'il revient aux institutions de la République de prendre en charge « l'inclination naturelle de l'être humain pour le divin ».

La laïcité est une théologie. Dans cette « religion laïque » sans dogmes, les individus, égaux, peuvent tous accéder au divin sans intercesseurs détenteurs de la parole sacrée. Vincent Peillon dépeint un étonnant « monisme idéaliste » où la matière et l'univers sont « pénétrés de raison et de justice »

La laïcité est une morale de philosophes. La laïcité est une religion du devoir et de l'esprit critique ».

Quelles que soient ces références et ces réflexions sur les significations philosophique et sociétale de notre laïcité républicaine émancipatrice et sa « religiosité originelle présumée », la question naturelle qui en découle est celle de savoir ce qu'est la religion pour ne pas dire la multiplicité des religions en recherchant les liens entre pensée religieuse et pensée laïque.

On pourrait déjà orienter la réflexion vers l'article de Vincent Delecroix, « Bernard Van Meenen, Qu'est-ce que la religion ? » que l'on pourra consulter à l'URL :

<http://journals.openedition.org/assr/2855> ;
<https://doi.org/10.4000/assr.2855> .

DOI :

Cet auteur soulignait que : « il n'existe aucune définition apodictique (i.e. qui a une évidence de droit et non pas seulement de fait, ndlr.) de la religion. Et aucune religion n'est à considérer comme existant seule, ni à supposer connue en dehors de ses métamorphoses dans l'histoire, la société, la culture, et sans la diversité constitutive de son expérience, de son langage et de sa transmission. Les rapports entre théologie et religion se trouvant aujourd'hui à l'ordre du jour, il est opportun de rappeler aussi que l'interrogation sur le religieux précède de loin le concept même de religion et la théologie chrétienne, et qu'elle accompagne, en Occident, l'avènement de la philosophie ».

On peut alors se référer au propos de *Wikipedia* selon lequel : « Le terme « religion » peut être défini de plusieurs manières, les trois suivantes semblent montrer un *certain consensus* dans les dictionnaires :

La religion comme un ensemble de croyances qui définissent le rapport de l'homme avec le sacré, une reconnaissance par l'être humain d'un principe ou être supérieur (que certains peuvent appeler Dieu) qui concerne la relation entre l'humanité et une ou plusieurs divinités.

La religion comme un ensemble de pratiques propres à une croyance ou un groupe social... Historiquement, les religions conçues comme des ordres dans lesquels est recommandé ce qu'il faut faire et ce qu'il faut croire, sont apparues avec les partis religieux s'opposant les uns aux autres en Europe de l'Ouest au 16^e siècle. Ces partis sont en premier lieu ceux catholique et protestant, ainsi que la diversité des confessions protestantes. La transformation de l'expérience religieuse des Européens a été reprise à l'époque des Lumières dans un questionnement présupposant une essence de la religion en amont de toutes les religions historiques...

La religion comme l'adhésion à certaines croyances et convictions. Ce sens est lié aux précédents, et c'est dans ce sens que la religion peut parfois être vue comme *ce qu'il y a de contraire à la raison et jugée synonyme de superstition.*

La religion peut être comprise comme les manières de rechercher — et éventuellement de trouver — des réponses aux questions les plus profondes de l'humanité. En ce sens elle se rapporte à la philosophie. Elle peut être personnelle ou communautaire, privée ou publique, liée à la politique ou vouloir s'en affranchir. Elle peut aussi se reconnaître dans la définition et la pratique d'un culte, d'un enseignement, d'exercices spirituels et de comportements en société.

Ainsi, la question de savoir ce qu'est une religion reste une question ouverte. »Cf. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Religion>

Aussi et pour ne pas s'enfermer dans une discussion fallacieuse entre la religion de la laïcité et la religion qu'il reste à définir, on propose de retenir pour l'essentiel les propositions développées sur le site « *La Toupie* » (URL : <https://www.toupie.org/Dictionnaire/Religion.htm>)

Celui-ci met en exergue une citation datant de 1933 du philosophe rationaliste **Alain** que nous reproduisons car révélatrice de la question fondatrice posée :

"Le propre d'une religion est de n'être ni raisonnable ni croyable ; c'est un remède de l'imagination pour des maux d'imagination. [...] Or, ce croire fanatique est la source de tous les maux humains ; car on ne mesure point le croire, on s'y jette, on s'y enferme, et jusqu'à ce point extrême de folie où l'on enseigne qu'il est bon de croire aveuglément. C'est toujours religion ; et religion, par le poids même, descend à superstition."

Ceci étant posé en toute humilité, nous reprenons ici les éléments essentiels du propos de *La Toupie* auquel le visiteur pourra accéder. Ils ne tranchent rien en la matière mais ouvrent la voie à un débat fructueux et émancipateur portant sur une question aussi essentielle pour notre société et son devenir.

On retiendra quoi qu'il en soit et pour les temps présents quelques citations remarquables qui, à elles seules, ne peuvent ni schématiser ni occulter tout ce qui précède :

"La laïcité ne nous a pas été donnée comme une révélation. Elle n'est sortie de la tête d'aucun prophète; elle n'est exprimée dans aucun catéchisme. Aucun texte sacré n'en contient les secrets, elle n'en a pas. Elle se cherche, s'exprime, se discute, s'exerce et, s'il faut, se corrige et se répand." C. Nicolet

"La laïcité n'est pas un particularisme accidentel de l'histoire de France, elle constitue une conquête à préserver et à promouvoir, de portée universelle." H. Pena-Ruiz

« La religion est une création défensive de la nature contre la représentation, par l'intelligence, de l'inévitabilité de la mort. » H. Bergson

« L'Homme fait la religion, la religion ne fait pas l'homme. » K. Marx

« Je devais donc supprimer le savoir pour trouver une place pour la croyance . » E. Kant

Et pour finir revenons à Voltaire qui proclamait : « Craignons toujours les excès où conduit le fanatisme » et retrouvons-nous avec Christophe Turner pour qui « l'école est l'église de la laïcité alors que l'église est l'enseignement de l'ignorance ».

oooooooo